Fédération CFDT Protection Sociale Travail Emploi

47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris
Tél : 01 56 41 51 50 – Mél : federation@pste.cfdt.fr

Négociation CLASSIFICATION

L'employeur dévoile ses premières propositions

La deuxième Réunion Paritaire Nationale (RPN) sur la Classification des Employés et Cadres s'est tenue le 11 décembre 2018 à l'Ucanss avec les Organisations syndicales représentatives CFDT, CGT et FO.

Qu'attendions-nous à cette RPN ?

La hauteur des moyens financiers alloués à cette négociation

Les **Pouvoirs publics n'ayant pas encore communiqué leur décision**, **l'employeur n'a donc pas pu apporter une réponse précise**. Néanmoins l'Ucanss se veut rassurante car l'Etat a garanti l'accompagnement financier de la nouvelle Classification.

La CFDT attend d'en voir la concrétisation !

L'Ucanss a annoncé ses objectifs attendus pour la rénovation de notre classification. Plusieurs **pistes de réflexion de l'employeur** rejoignent déjà une partie des revendications portées par la **CFDT** :

Unification des 4 grilles de classification avec équilibrage du nombre de niveaux pour les employés et cadres.

L'Ucanss propose **une seule grille de classification** regroupant les 4 grilles actuelles avec **4 niveaux d'employés** (au lieu de 10 toutes grilles confondues) et **4 niveaux cadres** (au lieu de 29).

Revaloriser les niveaux d'embauches avec une attention particulière sur les premiers niveaux de cadres.

L'Ucanss propose une **progressivité révisée entre les niveaux** sur la base de leur proposition de nouvelle grille.

Donner des perspectives d'évolution professionnelle pour les employés.

L'Ucanss propose dans la nouvelle grille la **création pour les employés d'un niveau supérieur au niveau 4 actuel.**

Elargir les plages d'évolution au sein de chaque niveau.

L'Ucanss propose soit de **revaloriser les plafonds à la hausse ou les supprimer** avec un système de progression par pallier au sein de chaque niveau.

La CFDT a également rappelé une partie de ses autres revendications :

- **Réévaluer les pas de compétences** pour l'ensemble des catégories à partir d'un plancher de 12 points pour le premier pas.

  Les salariés attendent de la reconnaissance professionnelle qui passe obligatoirement par une **véritable reconnaissance financière** (développement professionnel) et pas seulement sur la notion de changement de niveau (parcours professionnel).

- Définir des **emplois repères avec un fléchage des niveaux** de rémunération.

- Réouvrir **l'ancienneté à hauteur de 3 points par an** avec un élargissement du plafond actuel.

L'Ucanss annonce une prochaine réunion de négociation en février 2019 : reste à connaitre le cadrage budgétaire des Pouvoirs publics pour avancer dans la négociation.

La CFDT reste prudente et attend le cadrage financier, car sans moyens il n'y aura pas de nouvelle classification.

C'est pourquoi le 18 décembre la CFDT appelle à la grève pour faire pression sur les Pouvoirs publics !

A Paris , le 12 décembre 2018